

ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

**DEP COMPTABILITÉ
5231**

AIDE-MÉMOIRE

461-204 Déclaration de revenus

ProFile 2024

Gardez-moi précieusement!
Je peux vous être utile au travail...

Giovanni De Lutio

Groupe GD

Aucune partie de ce guide ne peut être reproduite, enregistrée ou retransmise sous aucune forme que ce soit, ni par aucun procédé électronique, photographique ou autre sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

ISBN 978-2-925280-34-7

Droits d'auteur 2025 **Groupe GD inc.**
505, rue Fortin
Sherbrooke (Québec) J1E 2Z1
Téléphone : 819 566-2015
Télécopieur : 819 562-9967
Site Internet : www.groupegd.com
Courriel : info@groupegd.com

Dépôt légal **Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025**
Bibliothèque et Archives Canada, 2025

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DE REVENUS MANUELLE

Dates limites.....	7
Étapes à suivre pour produire une déclaration.....	7
Ordre des documents à envoyer.....	7
Définitions.....	8
Site Internet des gouvernements	9
Démarche générale d'une déclaration de revenus.....	9
Types de revenus.....	10
Emploi	10
Retraite	10
Intérêts, Placement et Dividendes.....	10
REER.....	10
Assurance-emploi.....	11
CNESST / Assistance sociale	11
SAAQ	11
Fiducie	11
RQAP	11
Revenus d'entreprise	11
Autres feuillets et relevés.....	12
Frais de scolarité.....	12
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (FTQ / Fondation)	12
Frais de garde d'enfants.....	12
Versements anticipés de crédit d'impôt.....	12
Reçus - Déductions	13
REER/RPAC	13
Cotisation syndicale ou professionnelle	13
Pension alimentaire.....	13
Frais financiers et Frais d'intérêt.....	13
Déduction pour travailleur.....	13
Reçus – Crédits d'impôt.....	14
Frais médicaux.....	14
Frais médicaux des PAC.....	14
Activités physiques et artistiques des enfants.....	14
Achat d'une habitation.....	15
Intérêts payés sur prêt étudiant	15
Dons.....	15
Abonnement aux nouvelles numériques.....	15

Contribution politique.....	15
Fournitures scolaires d'éducateur.....	15
Prime au travail.....	16
Maintien à domicile des aînés.....	16
Bouclier fiscal.....	16
Soutien aux aînés.....	16
Acomptes provisionnels.....	16
Situation du contribuable	17
Seule	17
Âge (65 ans et +)	17
Époux ou conjoint de fait à charge	17
PAC admissible	17
Pension	17
Handicap.....	18
Transfert entre époux / conjoint de fait.....	18
Enfants mineurs aux études postsecondaires.....	18
Montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires	18
Autres personnes à charge	18
Personne aidante.....	18
DAS	19
Employés	19
Travail indépendant	20
Feuille de route #1	21
Feuille de route #2.....	22
Déclaration de revenus fédérale (T1).....	23
Déclaration de revenus provinciale (TP1)	29

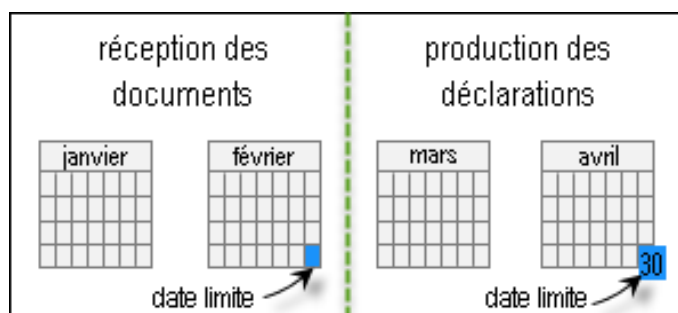
TABLE DES MATIÈRES

PROFILE 2024

Principales icônes de la barre d'outils.....	35
Caractéristiques du logiciel ProFile	36
Principales sections de la page Informations	37
Principales sections de la page Personnes.....	40
Explorateur de formulaires	41
Cotisation au Régime d'assurance médicaments du Québec	41
Frais médicaux	42
Boutons importants	43
Comment remplir les cases	43
Résumé.....	44

Les **lois de l'impôt** sont modifiées **chaque année** selon le budget fédéral et du Québec, il faut donc lire attentivement, à toutes les années, les principales **modifications** qui figurent au tout début des guides généraux d'impôt publiés.

Dates limites



Étapes à suivre pour produire une déclaration

- Rassemblement des pièces justificatives

Le contribuable doit conserver tous ses documents pour une période minimale de **6 ans**.

- Production de la déclaration

Normalement, c'est la personne dont le revenu est le plus élevé qui réclame les crédits d'impôt pour le ménage afin de réduire le plus possible son impôt à payer.

- Envoi de la déclaration

Ordre des documents à envoyer

Fédéral	Poste	À insérer entre les pages 4 et 5 de la T1 : - Feuilles - certains reçus (REER, intérêts payés sur prêt étudiant, contri. politique) - Annexes - Formulaires
	Internet	- T1 - Annexes - Formulaires aucune pièce justificative (sur demande du gouvernement seulement)
Provincial	Poste et Internet	À insérer entre les pages 4 et 5 de la TP1 : - Annexes - Formulaires aucune pièce justificative (sur demande du gouvernement seulement)

Définitions

Imposable : montant sur lequel des impôts sont à payer

Déductible : montant (habituellement une dépense) que l'on peut déduire du revenu qui servira à calculer l'impôt

Crédit d'impôt : montant alloué afin de diminuer l'impôt sur le revenu

RPA : *régime de pension agréé* : régime de retraite mis en place par l'employeur

REER : *régime enregistré d'épargne-retraite* : argent placé en vue de la retraite sur lequel aucun impôt n'est à payer jusqu'au moment du retrait

RPAC : *régime de pension agréé collectif* : régime de retraite pour les travailleurs indépendants et les particuliers dont le milieu de travail n'offre pas de régime de pension. L'employeur peut y participer. Les modalités de placement sont semblables à celles du REER.

RVER : *régime volontaire d'épargne-retraite* : équivalent du RPAC au provincial

RAP : *régime d'accession à la propriété* : somme d'argent retirée du REER pour acheter une résidence principale; le montant retiré doit être remboursé dans le REER

REEP : *régime d'encouragement à l'éducation permanente* : somme d'argent retirée du REER pour couvrir les frais d'études. Cet argent doit être remboursé dans le REER

Conjoint de fait : Personnes de sexe opposé ou de même sexe qui vivent maritalement ensemble depuis au moins douze mois consécutifs ou qui sont les parents du même enfant ou qui ont la garde du même enfant. Elles sont toujours considérées en union de fait si, au cours de l'année, elles n'ont pas vécu ensemble pendant une ou des périodes de moins de 90 jours.

Personne à charge : Personne âgée de plus de 18 ans, autre que le conjoint, qui est liée (par le sang, le mariage ou l'adoption) à celle qui subvient à ses besoins; la personne à charge doit avoir habité avec elle ou être atteinte d'une déficience.

Enfant à charge : Il est âgé de 18 ans et moins ou de plus de 18 ans et étudie à temps plein. Dans ce dernier cas, l'enfant à charge doit avoir habité avec le parent qui a subvenu à ses besoins au cours de l'année ou être atteint d'une déficience.

Site Internet des gouvernements



Agence du revenu du Canada

www.canada.ca/fr/agence-revenu

Revenu Québec

www.revenuquebec.ca

Démarche générale d'une déclaration de revenus

	revenu total
-	déductions
	revenu net
-	autres déductions et montants non imposables
	revenu imposable
x	% d'impôt applicable
	impôt à payer
-	crédit d'impôt
-	montants déjà déboursés
	remboursement ou solde dû

Types de revenus

Emploi

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4	10100	RL-1	101
Case 85 (Autres renseignements) : contribution de l' employé à l'assurance privée		Case 235 (Renseign. complémentaires) : contribution de l' employé à l'assurance privée Case J : contribution de l' employeur à l'ass. privée	

Retraite

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4A : pension	11500	RL-2	122
T4A(P) : RRQ	11400	RL-2	119
T4RIF : FERR	11500	RL-2	122
T4A(OAS) : S.V.	11300		114

Intérêts, Placement et Dividendes



Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T5	12000 (div.) 12100 (int.+plac.)	RL-3	128 (div.) 130 (int.+plac.)

REER

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4RSP	12900	RL-2	122
	Inclure les \$ de RAP/REEP non remboursés		

⇒ Les montants de RAP / REEP non remboursés seront inclus à la ligne 154 au provincial

Assurance-emploi

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4E	11900		111

CNESST / Assistance sociale

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T5007	14400 / 14500	RL-5	147 / 148

⇒ Si le bénéficiaire des prestations d'assistance sociale vit avec son conjoint, le montant reçu sera inscrit dans la déclaration de la personne possédant le revenu le plus élevé (ligne 23600).

SAAQ

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
		RL-5	148

Fiducie

annexe 3	Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1	annexe G
	T3	12700	RL-16	139	

RQAP

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4E	11900	RL-6	110

Revenus d'entreprise

formulaire T2125	Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1	formulaire TP-80 annexe L
		13500 à 14300		164	

Autres feuillets et relevés

Frais de scolarité

annexe 11	Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (Relevé)	ligne de la TP1	annexe T
	T2202	32300		398	

⇒ Au fédéral, le montant des frais de scolarité peut être reporté ou transféré (max : 5 000 \$) à un parent (ligne 32400). Les crédits inutilisés d'une année ne peuvent pas faire l'objet d'un transfert à un parent dans une autre année.

⇒ Au provincial, le montant des frais de scolarité peut être transféré à un parent (ligne 398.1)

annexe
A

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (FTQ / Fondation)

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (Relevé)	ligne de la TP1
	41300 / 41400	RL-10	424
	crédit de 15 %	dép. max : 5 000 \$	crédit de : FTQ : 15 % Fondation : 15 %

⇒ Le montant de la cotisation est aussi inclus dans les REER.

Frais de garde d'enfants

Garderies subventionnées (9,10 \$/j) : pas droit au crédit d'impôt au provincial (col. D du RL-24)

Garderies non subventionnées : droit au crédit d'impôt au provincial (colonne E du RL-24)

formulaire T778	Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (Relevé)	ligne de la TP1	annexe C
	reçus	21400	RL-24	455	
	La personne qui demande la déduction au fédéral est celle dont le revenu net est le <u>moins</u> élevé.		La personne qui demande la déduction au provincial devrait être celle dont le revenu net est le <u>plus</u> élevé.		

Versements anticipés de crédit d'impôt

(prime au travail, frais de garde d'enfants, maintien à domicile des aînés, personne aidante)

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
		RL-19	441

Reçus - Déductions

REER/RPAC

annexe 7	ligne de la T1	ligne de la TP1
	20800	214

Cotisation syndicale ou professionnelle

ligne de la T1	ligne de la TP1
21200	397
crédit : 10 % de la cot.	

T4
case 44

RL-1
case F

Pension alimentaire

ligne de la T1	ligne de la TP1
Payée	
22000	225
Reçue	
12800	142

grille de calculs

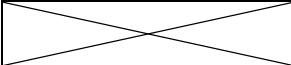
⇒ Seule la pension payée exclusivement au profit de l'ex-conjoint peut être déduite ici

Frais financiers et Frais d'intérêt

(frais de gestion, honoraire d'un conseiller, intérêts payés pour emprunter en vue d'un placement)

 feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1
	22100	231

Déduction pour travailleur

ligne de la T1	ligne de la TP1
	201
6 % du revenu max : 1 380 \$	

grille de calculs

Reçus – Crédits d'impôt

Frais médicaux

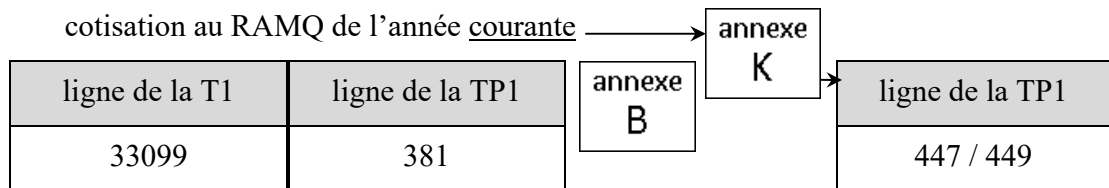
au fédéral : cotisation de l'employé à l'assurance privée (case 85 du T4)

cotisation au RAMQ de l'année dernière

au provincial : cotisation de l'employé à l'assurance privée (case 235 du RL-1)

cotisation de l'employeur à l'assurance privée (case J du RL-1)

cotisation au RAMQ de l'année courante



⇒ Réclamer dans la déclaration du contribuable ayant le revenu net le moins élevé au fédéral.

⇒ Attention aux montants remboursés par les assurances, si applicable.

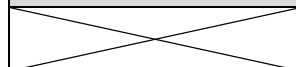
⇒ Un contribuable qui participe à un régime privé doit en faire bénéficier son conjoint.

Frais médicaux des PAC

 feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1
	33199	381

ne pas inclure la cotisation au RAMQ

Activités physiques et artistiques des enfants

ligne de la T1	ligne de la TP1
	462 (code 25)



entre 6-17 ans
conditionnel au revenu
20 % des frais
dépense max : 500 \$

Achat d'une habitation

ligne de la T1	ligne de la TP1	formulaire TP-752.HA
31270	396	
10 000 \$	crédit max : 1 400 \$	

Intérêts payés sur prêt étudiant

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe M
31900	385	

Dons

annexe 9	ligne de la T1	ligne de la TP1	grille de calculs
	34900	393 / 395	

⇒ Réclamer les dons dans la déclaration du conjoint possédant le revenu le plus élevé.

Abonnement aux nouvelles numériques

ligne de la T1	ligne de la TP1
31350	
max : 500 \$	

Contribution politique

feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1	grille de calculs
	Fédérale	Municipale	
	40900 / 41000	414	
	crédit max : 650 \$	crédit max : 155 \$	

Fournitures scolaires d'éducateur

ligne de la T1	ligne de la TP1
46900	
25 % des frais dép. max : 1 000 \$	

Prime au travail

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe P
	456	
conditionnel		

Maintien à domicile des aînés

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe J
	458	
crédit : 38 % des dépenses		

Bouclier fiscal

ligne de la T1	ligne de la TP1	formulaire TP-1029.BF
	460	

⇒ Si reçu le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants ou pour la prime au travail

⇒ Condition : que le revenu net du ménage 2024 > 2023

Soutien aux aînés

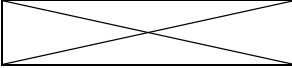
ligne de la T1	ligne de la TP1	formulaire TP-1029.SA
	463	

Acomptes provisionnels

ligne de la T1	ligne de la TP1
47600	453

Situation du contribuable

Seule

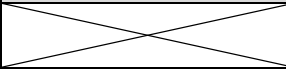
ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe B
	361	
2 069 \$		

⇒ Le contribuable doit avoir été seul **toute** l'année (ne pas tenir compte des enfants à charge)

Âge (65 ans et +)

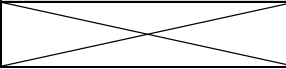
 feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe B
	30100	361	
max : 8 790 \$			

Époux ou conjoint de fait à charge

annexe 5	ligne de la T1	ligne de la TP1
	30300	

PAC admissible

si pas d'époux ou conjoint de fait

annexe 5	ligne de la T1	ligne de la TP1
	30400	

Pension

 feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe B
	31400	361	
max : 2 000 \$			

Handicap



ligne de la T1	ligne de la TP1
31600 transfert : 31800	376
9 872 \$	4 009 \$

Transfert entre époux / conjoint de fait

annexe
2

ligne de la T1	ligne de la TP1
32600	431

Enfants mineurs aux études postsecondaires

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe A
	367 3 717 \$ / session	RL-8 case A

Montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe A	par le parent
	367	annexe S	par l'étudiant

Autres personnes à charge

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe A
	367	

Personne aidante

annexe
5

ligne de la T1	ligne de la TP1
30425 / 30450	462 (code 02) max : 1 453 \$

annexe
H

DAS

Employés

RRQ

annexe 8	ligne de la T1	ligne de la TP1
	30800	98
	max : 3 510 \$	

RL-1
case B.A
case B.B

RRQ (déduction)

annexe 8	ligne de la T1		ligne de la TP1		annexe U
	22215		248 (code 01)		
	max : 838 \$				

RQAP

	ligne de la T1	ligne de la TP1	
	31205	97	
	max : 464,36 \$	max : 464,36 \$	

T4
case 55

RL-1
case H

Assurance-emploi

	ligne de la T1	ligne de la TP1
	31200	
	max : 834,24 \$	

T4
case 18

Travail indépendant

RRQ

annexe
8

ligne de la T1	ligne de la TP1
22200 (partie employeur - déduction)	248 (code 02) (partie employeur - déduction)
31000 (partie employé – crédit d'impôt)	445 (parties employé et employeur - cotisation)

annexe
U

RQAP

annexe
10

ligne de la T1	ligne de la TP1
22300 (partie employeur - déduction)	248 (code 02) (partie employeur – déduction)
31215 (partie employé – crédit d'impôt)	439 (parties employé et employeur - cotisation)

max employé : 464,36 \$

annexe
R

Assurance-emploi (si entente)

annexe
13

ligne de la T1	ligne de la TP1
31217 42120	

FSS

ligne de la T1	ligne de la TP1
	446

annexe
F

Feuille de route #1

Informations sur le client - Feuille de route #1	
Nom : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	
NAS : _____	
État civil : ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____	Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)	EX-CONJOINT(E)
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Adresse : _____
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE	
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____	
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non	
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non	
Autres : _____	

Feuille de route #2

Nom du client :		Feuille de route #2		
	Fédéral		Provincial	
	Feuillets en main	À remplir	Relevés en main	À remplir
REVENUS				
Emploi	☐ T4		☐ Relevé 1	
Retraite / RPAC	☐ T4A	☐ T1032 (si fract)	☐ Relevé 2	☐ Annexe B + Q (si fract)
Sécurité de la vieillesse	☐ T4A (OAS)		☐ Relevé 2	
RPC/RRQ	☐ T4A(P)		☐ Relevé 6	
RQAP	☐ T4E		☐ Relevé 3	
Placements	☐ T5	☐ FT	☐ Relevé 2	
REER (ou RAP et REEP)	☐ T4RSP	☐ Annexe 7	☐ Relevé 2	
FERR	☐ T4RIF		☐ Relevé 5	
Assurance-emploi	☐ T4E		☐ Relevé 16	☐ Annexe G
Ass. sociale et indemn. CNESST	☐ T5007		☐ états fin. + reçus	☐ Ann. L + TP-80
Fiducie	☐ T3	☐ Annexe 3		
Entreprise	☐ états fin. + reçus	☐ T2125		
DÉDUCTIONS/COTISATIONS				
Frais de scolarité	☐ T2202A	☐ Annexe 11	☐ Relevé 8	☐ Annexe T + S
Fonds de travailleurs			☐ Relevé 10	
Frais de garde d'enfants	☐ reçu	☐ T778	☐ Rel. 24	☐ Annexe C
Pension alimentaire	☐ enregistrement		☐ enregistrement	☐ GC
Dons	☐ reçu	☐ Annexe 9	☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Intérêts payés	☐ reçu	☐ FT	☐ reçu	
Frais médicaux	☐ reçu	☐ FT	☐ reçu	☐ Annexe K et B
Contribution politique	☐ reçu	☐ FT	☐ reçu	☐ GC
Cotisation à un REER / RPAC	☐ reçu	☐ Annexe 7	☐ reçu	
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu	
Abonnement nouvelles numériques	☐ reçu		☐ reçu	☐ Annexe M
Intérêts sur prêt étudiant	☐ reçu		☐ acte de vente	☐ TP-752.HA
Achat d'une maison	☐ acte de vente		☐ reçu ou Relevé 1	
Cotisation syndicale ou profes.	☐ reçu ou T4			
Allocat. canad. travailleurs (ACT)		☐ Annexe 6		☐ Annexe U
Cotisation à l'AE		☐ Annexe 13		☐ Annexe F
Cotisation au RRQ		☐ Ann. 8 + T2204		☐ Annexe R
Cotisation au FSS				☐ Annexe A
Cotisation au RQAP		☐ Annexe 10		☐ Annexe B
Personnes à charge		☐ Annexe 5		☐ Annexe P
Âge - pers. seule - retraite		☐ FT	☐ Relevé 19	☐ Annexes C ou P
Transferts entre conjoints		☐ Annexe 2		☐ Annexe J + GC
Prime au travail				☐ Annexe H
Versements anticipés de cr. d'impôt				☐ Annexe D
Maintien à domicile pers. âgée		☐ Annexe 5		
Aidant naturel				
Crédit d'impôt pour solidarité				
Handicap		☐ FT		

FT : feuillets de travail GC : Grille de calculs

Déclaration de revenus fédérale (T1)

Protégé B une fois rempli

Remplissez seulement les lignes qui vous concernent, sauf indication contraire. Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur les lignes de cette déclaration en allant à canada.ca/ligne-xxxxx et en remplaçant « xxxx » par n'importe quel numéro de ligne à cinq chiffres de cette déclaration. Par exemple, allez à canada.ca/ligne-10100 pour en savoir plus sur la ligne 10100.

Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes les sources canadiennes et étrangères.

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)	10100			1
Revenu exonéré d'impôt versé aux volontaires des services d'urgence	10105			
Commissions incluses à la ligne 10100 (case 42 de tous les feuillets T4)	10120			
Cotisations à un régime d'assurance-salaire	10130			
Autres revenus d'emploi	10400	+	pourboires	2
Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) (case 18 du feuillet T4A(OAS))	11300	+		3
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))	11400	+		4
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 11400 (case 16 du feuillet T4A(P))	11410			
Autres pensions et pensions de retraite	11500	+	T4A T3 T4RIF	5
Choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	11600	+		6
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (consultez le feuillet RC62)	11700	+		7
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	11701			
Prestations d'assurance-emploi (AE) et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)	11900	+		8
Prestations de maternité et parentales de l'AE et prestations du régime provincial d'assurance parentale (RPAP)	11905			
Montant imposable des dividendes de sociétés canadiennes imposables (utilisez la feuille de travail fédérale)				
Montant des dividendes (déterminés et autres que déterminés)	12000	+	T5 T4PS T3	9
Montant des dividendes (autres que déterminés)	12010			
Intérêts et autres revenus de placements (utilisez la feuille de travail fédérale)	12100	+	T5 T3	10
Revenus nets de société de personnes (commanditaires ou associés passifs seulement)	12200	+		11
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) (case 131 du feuillet T4A)	12500	+		12
Revenus de location (consultez le guide T4036) Bruts	12599			
Gains en capital imposables (remplissez l'annexe 3)	12700		T5 T3	14
Réduction des gains en capital (remplissez l'annexe 3)	12701	-	0/00	15
Ligne 14 moins ligne 15	=			16
Pension alimentaire reçue (consultez le guide P102)	Total 12799		Montant imposable	17
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (de tous les feuillets T4RSP)	12900	+		18
Revenus imposables d'un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) (consultez le feuillet T4FHSA)	12905	+		19
Revenus imposables d'un CELIAPP – autres (consultez le feuillet T4FHSA)	12906	+		20
Autres revenus (précisez) :	13000	+		21
Montant imposable des bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et des subventions reçues par des artistes pour un projet	13010	+		22
Additionnez les lignes 1 à 13 et les lignes 16 à 22.	=			23
Revenus d'un travail indépendant (consultez le guide T4002) :				
Revenus d'entreprise Bruts	13499		Nets 13500	24
Revenus de profession libérale Bruts	13699		Nets 13700	25
Revenus de commissions Bruts	13899		Nets 13900	26
Revenus d'agriculture Bruts	14099		Nets 14100	27
Revenus de pêche Bruts	14299		Nets 14300	28
Additionnez les lignes 24 à 28.				
Revenus nets d'un travail indépendant	=			29
Ligne 23 plus ligne 29				30
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	14400			31
Prestations d'assistance sociale	14500	+	case 11 - T5007	32
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	14600	+		33
Additionnez les lignes 31 à 33 (lisez la ligne 25000 à l'étape 4).	14700	=		34
Ligne 30 plus ligne 34			Revenu total 15000	35

Étape 3 – Revenu net

Inscrivez le montant de la ligne 35 de la page précédente.

36

Facteur d'équivalence case 52 de tous les

feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A) 20600

Déduction pour régimes de pension agréés (RPA)

case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A) 20700

37

Déduction pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus) 20800 +

38

Déduction au titre du CELIAPP (consultez l'annexe 15 et joignez les reçus) 20805 +

39

Cotisations de l'employeur au régime de pension agréé collectif (RPAC)

(montant selon vos reçus de cotisations RPAC) 20810

Déduction pour le choix du montant de pension fractionné

(remplissez le formulaire T1032) 21000 +

40

Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables

(selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4) 21200 +

41

Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)

(case 12 de tous les feuillets RC62) 21300 +

42

Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778) 21400 +

reçus

43

Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées

(remplissez le formulaire T929) 21500 +

44

Perte au titre d'un placement d'entreprise (consultez le guide T4037)

Brute Période 1 21698

Période 2 21699

Déduction admissible pour perte au titre d'un placement d'entreprise 21700 +

45

Frais de déménagement (remplissez le formulaire T1-M) 21900 +

46

Pension alimentaire payée (consultez le guide P102)

Total 21999

Déduction admissible 22000 +

47

Frais financiers, frais d'intérêt et autres frais

(utilisez la feuille de travail fédérale) 22100 +

reçus

48

Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail

indépendant et pour d'autres gains (remplissez l'annexe 8 ou le

formulaire RC381, selon le cas) 22200 +

49

Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un

revenu d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou

le formulaire RC381, selon le cas) (maximum 838,00 \$) 22215 +

50

Déduction pour cotisations au RPAP sur le revenu

d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10) (maximum 360,96 \$) 22300 +

51

Frais d'exploration et d'aménagement (remplissez le formulaire T1229) 22400 +

52

Autres dépenses d'emploi (consultez le guide T4044) 22900 +

53

Déduction pour la résidence d'un membre du clergé

(remplissez le formulaire T1223) 23100 +

54

Autres déductions (précisez) : 23200 +

55

Additionnez les lignes 37 à 55. 23300 =

56

Ligne 36 moins ligne 56 (si négatif, indiquez entre parenthèses) Revenu net avant rajustements 23400 =

57

Remboursement des prestations sociales :

Remplissez la grille de calcul de la ligne 23500 en utilisant votre feuille de travail fédérale si une ou

les deux conditions suivantes s'appliquent :

- Vous avez inscrit un montant pour l'AE et autre prestations à la ligne 11900 et le montant de la ligne 23400 est plus élevé que 79 000 \$;
- Vous avez inscrit un montant pour la PSV à la ligne 11300 ou de versement net des suppléments fédéraux à la ligne 14600 et le montant de la ligne 23400 est plus élevé que 90 997 \$.

Sinon, inscrivez « 0 » à la ligne 23500. 23500 -

58

Ligne 57 moins ligne 58 (si négatif, inscrivez « 0 »)

Si négatif, vous pourriez avoir une perte autre qu'en capital (consultez le formulaire T1A)

et le montant négatif devra être utilisé pour certains calculs

(allez à canada.ca/ligne-23600).

Revenu net 23600 =

59

Étape 4 – Revenu imposable

Inscrivez le montant de la ligne 59 de la page précédente.

60

Déduction pour le personnel des Forces armées canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)	24400	61
Déductions pour options d'achat de titres (cases 39, 41, 91 et 92 de tous les feuillets T4 ou consultez le formulaire T1212)	24900 +	62
Déduction supplémentaire pour options d'achat de titres (utilisez la feuille de travail fédérale)	24901 +	63
Déductions pour autres paiements (inscrivez le montant de la ligne 14700 si vous n'avez pas inscrit de montant à la ligne 14600; sinon, utilisez la feuille de travail fédérale)	25000 +	64
Pertes comme commanditaire d'autres années	25100 +	65
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années	25200 +	66
Pertes en capital nettes d'autres années	25300 +	67
Déduction des gains en capital pour le transfert admissible d'entreprise (remplissez le formulaire T2048)	25395 +	68
Déduction pour gains en capital (remplissez le formulaire T657)	25400 +	69
Déductions pour les habitants de régions éloignées (remplissez le formulaire T2222)	25500 +	70
Déductions supplémentaires (précisez) :	25600 +	71
Additionnez les lignes 61 à 71.	25700 =	72
Ligne 60 moins ligne 72 (si négatif, indiquez entre parenthèses)	=	73
Somme à rajouter pour la réduction des gains en capital (remplissez l'annexe 3)	25999 + 0,00	74
Ligne 73 plus ligne 74 (si négatif, inscrivez « 0 »)	Revenu imposable 26000 =	75

Étape 5 – Impôt fédéral

Partie A – Impôt fédéral sur le revenu imposable

Utilisez le montant de la ligne 26000 pour remplir la colonne appropriée ci-dessous.

Montant de la ligne 26000	La ligne 26000 est de 55 867 \$ ou moins	La ligne 26000 est plus de 55 867 \$ mais pas plus que 111 733 \$	La ligne 26000 est plus de 111 733 \$ mais pas plus que 173 205 \$	La ligne 26000 est plus de 173 205 \$ mais pas plus que 246 752 \$	La ligne 26000 est plus de 246 752 \$	
Ligne 76 moins ligne 77 (ne peut pas être négatif)	— 0,00	— 55 867,00	— 111 733,00	— 173 205,00	— 246 752,00	76
Ligne 78 multipliée par le pourcentage de la ligne 79	x 15 %	x 20,5 %	x 26 %	x 29 %	x 33 %	77
Ligne 80 plus ligne 81	+ 0,00	+ 8 380,05	+ 19 832,58	+ 35 815,30	+ 57 143,93	78
Impôt fédéral sur le revenu imposable	=	=	=	=	=	79
						80
						81
						82

Inscrivez le montant de la ligne 82 à la ligne 128 et continuez à la ligne 83.

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Montant personnel de base :

Si le montant de la ligne 23600 est de 173 205 \$ ou moins, inscrivez 15 705 \$.

Si le montant de la ligne 23600 est de 246 752 \$ ou plus, inscrivez 14 156 \$.

Sinon, utilisez la feuille de travail fédérale pour calculer le montant à inscrire.

Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1959 ou avant) (utilisez la feuille de travail fédérale)	(maximum 15 705 \$)	30000	83
Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)	(maximum 8 790 \$)	30100 + 65 ans +	84
Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)		30300 + si pas de conjoint	85
Montant canadien pour aidant naturel pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5)		30400 + si ligne 30300 ou 30400 et droit au MCAN	86
Montant canadien pour aidant naturel pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (remplissez l'annexe 5)		30425 + si déficience et pas ligne 30300 ou 30400	
Montant canadien pour aidant naturel pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience (consultez l'annexe 5)			
Nombre d'enfants pour qui vous demandez ce montant	30499	x 2 616 \$ = 30500 +	89
Additionnez les lignes 83 à 89.		=	90

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite)

Inscrivez le montant de la ligne 90 de la page précédente.

91

Cotisations de base au RPC ou au RRQ (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas) :

pour les revenus d'emploi maximum 3 510,00 \$ 30800 -92

pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains 31000 + -93

Cotisations à l'assurance-emploi :

Cotisations de l'employé (maximum 834,24 \$) 31200 + case 18 - T4 94

Cotisations pour les gains d'un travail indépendant et pour d'autres gains admissibles (remplissez l'annexe 13) 31217 + -95

Cotisations au régime provincial d'assurance parentale (RPAP)

case 55 de tous les feuillets T4 maximum 464,36 \$ 31205 + -96

Cotisations au RPAP à payer (remplissez l'annexe 10) :

sur le revenu d'emploi maximum 464,36 \$ 31210 + -97

sur le revenu d'un travail indépendant maximum 464,36 \$ 31215 + -98

Montant pour les pompiers volontaires (MPV) 31220 + 99

Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage (MVRS) 31240 + 100

Montant canadien pour emploi :

Inscrivez le montant le moins élevé : 1 433 \$ ou ligne 1 plus ligne 2. 31260 + 101

Montant pour l'achat d'une habitation maximum 10 000 \$ 31270 + 102

Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (utilisez la feuille de travail fédérale) (maximum 20 000 \$) 31285 + 103

Frais d'adoption 31300 + 104

Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques maximum 500 \$ 31350 + reçus 105

Additionnez les lignes 92 à 105. = + 106

Montant pour revenu de pension (utilisez la feuille de travail fédérale) maximum 2 000 \$ 31400 + si lignes 11500 ou 11600 ou 12900 107

Additionnez les lignes 91, 106 et 107. = 108

Montant pour personnes handicapées pour soi-même

(si vous aviez moins de 18 ans, utilisez la feuille de travail fédérale; sinon, inscrivez 9 872 \$) 31600 + 109

Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge

(utilisez la feuille de travail fédérale) 31800 + 110

Additionnez les lignes 108 à 110. = 111

Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105) 31900 + reçus 112

Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (remplissez l'annexe 11) 32300 + case 26 - T2202 113

Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant 32400 + 114

Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 2) 32600 + 115

Additionnez les lignes 111 à 115. = 116

Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans 33099 + reçus 117

Montant de la ligne 23600 × 3 % = 118

Inscrivez le montant le moins élevé : 2 759 \$ ou ligne 118. = 119

Ligne 117 moins ligne 119 (si négatif, inscrivez « 0 ») = 120

Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge

(utilisez la feuille de travail fédérale) 33199 + reçus 121

Ligne 120 plus ligne 121 33200 = + 122

Ligne 116 plus ligne 122 33500 = 123

Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables × 15 % 124

Ligne 123 multipliée par le pourcentage de la ligne 124 33800 = 125

Dons (remplissez l'annexe 9) 34900 + reçus 126

Ligne 125 plus ligne 126 Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux 35000 = 127

Partie C – Impôt fédéral net

Étape 6 – Remboursement ou solde dû

27

Protégé B une fois rempli

157

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels et de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source à canada.ca/arc-info-source.

N°inscrivez rien ici.	48700	☐	48800	☐	_____	_____	• 48600	_____	•
-----------------------	-------	--------------------------	-------	--------------------------	-------	-------	---------	-------	---

Déclaration de revenus provinciale (TP1)

Fiducie		TP-1.D (2024-12) 2 de 6	
Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée , cochez la case ci-après.		22 ☐	
Cryptoactifs			
Avez-vous reçu, détenu ou aliéné (vendu, cédé, échangé, donné, etc.) un ou plusieurs cryptoactifs?		24 1 ☐ Oui 2 ☐ Non	
Si vous avez répondu OUI , remplissez le formulaire <i>Déclaration relative aux cryptoactifs</i> (TP-21.4.39).			
Renseignements sur votre conjoint(e) au 31 décembre 2024			
Nom de famille		Prénom	
31		32	
Numéro d'assurance sociale (NAS)		Date de naissance	
41		36	
		Si votre conjoint(e) est décédé(e) en 2024, inscrivez la date de son décès .	
		37 2 0 2 4	
Si votre conjoint(e) a gagné des revenus comme travailleur(-euse) autonome ou s'il ou elle a reçu un relevé 29 , cochez la case ci-après.		50 ☐	
Revenu net de votre conjoint(e). S'il ou elle n'a eu aucun revenu, inscrivez 0.		51	
Statut de résidence fiscale de votre conjoint(e)			
Si, le 31 décembre 2024, votre conjoint(e) ne résidait pas au Québec , inscrivez la province, le territoire ou le pays où il ou elle résidait.		52	
Revenu total			
Si vous avez occupé un emploi hors du Canada , cochez la case ci-après.		94 ☐	
Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec , cochez la case ci-après.		95 ☐	
Cotisation au RPC		★ Cotisation supplémentaire au RPC	
Relevé 1, case B-1		Relevé 1, case B-2	
96		96.1	
Cotisation au ROAP		Cotisation au RRO	
Relevé 1, case H		Relevé 1, case B.A	
97		98	
Salaire admissible au RRQ		★ Cotisation supplémentaire au RRQ	
Relevé 1, case G		Relevé 1, case B.B	
98.1		98.2	
Commissions reçues		Avantage imposable	
Relevé 1, case M		Relevé 1, cases G-1 et L-2	
100		102	
Revenus d'emploi		101	
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22. Remplissez la grille de calcul 105.		+ 105	
Autres revenus d'emploi			
Cotisations à un régime d'assurance salaire			
165		106 0	
Précisez:		+ 107 pourboires	
Prestations d'assurance parentale		+ 110	
Prestations d'assurance emploi		+ 111	
Pension de sécurité de la vieillesse		+ 114	
Prestations du RRQ ou du RPC		+ 119	
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes		+ 122 RL2 RL3 RL16	
Revenus de retraite transférés par votre conjoint		+ 123	
Dividendes de sociétés canadiennes imposables			
Montant réel des dividendes déterminés		Montant réel des dividendes ordinaires	
166		167	
Précisez:		+ 128 RL3 RL16	
Intérêts et autres revenus de placement		+ 130 RL3 RL16	
Revenus de location. Joignez le formulaire TP-128 ou les états financiers.			
Revenus bruts			
168		Revenus nets + 136	
Gains en capital imposables			
★ Gains en capital imposables		★ Réduction des gains en capital	
137		138	
Pension alimentaire reçue (montant imposable)		+ 139 RL3 RL16	
Prestations d'assistance sociale		+ 142	
relevé 5, case A, et aide financière semblable, relevé 5, case B		+ 147	
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux		Précisez: 149 + 148 RL5 T4A(OAS)	
Autres revenus			
PCMRE, PCREPA ou PCTCC			
169		153	
Précisez:		+ 154 si RAP/REEP non remboursé	
Revenus nets d'entreprise. Remplissez l'annexe L		+ 164 états financiers	
Additionnez les montants des lignes 101, 105 à 136 et 139 à 164.		Revenu total = 199	

→ Annexe Q

→ TP-80

 = grille de calculs provinciale

Revenu net

Montant de la ligne 199

Déduction pour travailleur

Déduction pour régime de pension agréé (RPA) **relevé 1, case D**

Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi

Précisez : 206

Déduction pour REER ou RPAC/RVER

RAP ou REEP

212

Déduction pour CELIAPP

Pension alimentaire payée (montant déductible)

Numéro d'assurance sociale (NAS) du ou de la bénéficiaire

224

Frais de déménagement. Remplissez le formulaire **TP-348**

Frais financiers et frais d'intérêts

Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.

★ Total des pertes subies
avant le 25 juin 2024

★ Total des pertes subies
après le 24 juin 2024

233.1

233.2

Perte admissible +

Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue.

Remplissez le formulaire **TP-350.1**

Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur

Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre.

Remplissez **annexe Q**

Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop

Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP

Précisez : 248.1

Autres déductions

Précisez : 249

Report du rajustement des frais de placement

Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. **Total des déductions** =

Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254

Rajustement des frais de placement. Remplissez l'**annexe N**.

Additionnez les montants des lignes 256 et 260.

Si le résultat est **négatif**, inscrivez 0.

Revenu net = 275

Revenu imposable

Rajustement de déductions

Précisez : 277

Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité

Additionnez les montants des lignes 275 à 278.

Déductions pour investissements stratégiques

Précisez : 286

Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital

Précisez : 289.1

Pertes nettes en capital d'autres années

★ Déduction pour gains en capital relatifs à un transfert admissible d'entreprise

Déduction pour gains en capital

Déduction pour revenus « situés » dans une réserve

Déductions pour certains revenus

Déductions diverses

Précisez : 296

★ Déduction supplémentaire

Additionnez les montants des lignes 287 à 297.1.

Total des déductions =

Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est **négatif**, inscrivez 0.

★ Rajustement de la réduction des gains en capital

Additionnez les montants des lignes 298.1 et 298.2.

Revenu imposable = 299

© Revenu Québec



= grille de calculs provinciale

T

TP-1.D (2024-12) 3 de 6

199

201

+ 205

+ 207

+ 214

+ 215

+ 225

+ 228

+ 231

+ 234

+ 236

+ 241

+ 245

+ 246

+ 248

+ 250

+ 252

= 254

= 256

+ 260

= 275

+ 276

+ 278

= 279

287

+ 289

+ 290

+ 291

+ 292

+ 293

+ 295

+ 297

+ 297.1

= 298

= 298.1

+ 298.2

= 299

ligne 148



TP59



Annexe U +
Annexe R

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base		350	18 056 00
Redressement pour indemnités de remplacement du revenu		- 358	case M - RL5
Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358		= 359	
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B		+ 361	
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A		+ 367	case A - RL8
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques		+ 376	
Additionnez les montants des lignes 359 à 376.		= 377	
		x	14 %
Montant de la ligne 377 multiplié par 14 %		= 377.1	
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région. Remplissez le formulaire TP-752.0.13.1.		378	
Frais médicaux. Remplissez l'annexe B. + Annexe K si applicable		+ 381	reçus
Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M	Montant demandé	+ 385	reçus
Additionnez les montants des lignes 378 à 385.		= 388	
		x	20 %
Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %		=	
Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage		+ 389	
Précisez : 390.1		+ 390	
Crédit d'impôt pour prolongation de carrière. Remplissez le formulaire TP-752.PC.		+ 391	
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.		+ 392	
Crédits d'impôt pour dons			
Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395		+ 395	reçus
Crédit d'impôt pour achat d'une habitation. Remplissez le formulaire TP-752.HA		+ 396	
Cotisations syndicales, professionnelles ou autres		+ 397.1	case F - RL1 ou reçus
		x	10 %
Montant de la ligne 397.1 multiplié par 10 %		=	
Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres =		+ 397	
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe I		+ 398	case 26 - T2202
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant		+ 398.1	
Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395 à 397, 398 et 398.1.		= 399	
Crédits d'impôt non remboursables			

 = grille de calculs provinciale



Joignez vos documents ici (ne joignez pas les documents non requis).

Si vous avez un solde à payer et que vous le payez par chèque ou mandat, joignez votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

T

TP-1.D (2024-12) 5 de 6

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable. Remplissez la grille de calcul 401.

Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)

Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe.

Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.

Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.

Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec.

Remplissez la grille de calcul 414.

Crédit d'impôt pour dividendes

Crédit d'impôt pour acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins,

relevé 26, case B

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs

Additionnez les montants des lignes 414 à 424.

Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.

Crédits transférés d'un conjoint à l'autre

Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Droits d'immatriculation au registre des entreprises

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

437 2 2

Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?

Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec.

Remplissez l'annexe R.

Versements anticipés de crédits d'impôt, relevé 19, case A, B, C, D, G ou H

Impôts spéciaux et redressement d'impôt

Cotisation au RRQ pour un travail autonome. Remplissez l'annexe U.

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F.

Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.

Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.

Additionnez les montants des lignes 432 à 447.

Reportez le résultat à la page 6.

Impôt et cotisations

403		401	
		406	
404			
405			
		413	
414	reçus		
415	RL3 RL16		
422			
424	RL10		
		425	
		430	
		431	
		432	
436	Oui Non	438	
		439	
		441	
		443	
		445	
		446	
		447	
		450	

Remboursement ou solde à payer

T

TP-1.D (2024-12) 6 de 6

Montant de la ligne 450

450

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets

451

Montant de la ligne 58 de votre annexe Q

451.1

Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1

451.2

Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint

451.3

Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC

452

Impôt payé par acomptes provisionnels

453

Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province

454

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.

455

RL24

Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.

456

Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

457

Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Remplissez l'annexe J.

458

Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes

459

Crédit d'impôt Bouclier fiscal

460

Autres crédits

Précisez : 461

462

Crédit d'impôt pour soutien aux aînés

463

Additionnez les montants des lignes 451.2 à 463.

Impôt payé et autres crédits

465

Compensation financière pour maintien à domicile

466

Additionnez les montants des lignes 465 et 466.

468

Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468.

Si le résultat est **négatif**, reportez-le à la ligne 474.

Si le résultat est **positif**, reportez-le à la ligne 475.

TP752.BF

TP752.SA

468

470

Remboursement

Montant de la ligne 470, s'il est **négatif**

474

Remboursement transféré au conjoint

476

Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476

Remboursement =

478

Remboursement anticipé

480

Solde à payer

Montant de la ligne 470, s'il est **positif**

475

Montant transféré par votre conjoint

477

Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2 \$.

Solde à payer =

479

Pour savoir comment effectuer votre paiement, consultez le guide à la ligne 479.

Somme jointe

481

► Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct ou modifier des renseignements déjà fournis, consultez la page 8 du guide.

© Revenu Québec

Signature

- Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents joints sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus.
- Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint ou ma conjointe (ligne 475 de sa déclaration).
- Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint ou ma conjointe.
- Si j'ai fait le choix ou la révocation du choix de cesser de verser des cotisations au Régime de rentes du Québec sur mes revenus provenant d'un travail autonome ou d'activités réalisées comme responsable d'une ressource de type familial ou d'une ressource intermédiaire dans l'annexe U, j'accepte que ce choix soit applicable à partir du premier jour du mois au cours duquel j'ai fait ce choix.



Signature

Ind. rég.

Téléphone (domicile)

Ind. rég.

Télé

498

499

crédit d'impôt pour personne aidante (code 02) —> Annexe H

crédit d'impôt pour activités des enfants (code 25) reçus —>

Nous pourrions comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

= grille de calculs provinciale

Logiciel ProFile 2024

Principales icônes de la barre d'outils



Pour débiter une nouvelle déclaration.



Pour ouvrir une déclaration déjà existante.



Pour sauvegarder la déclaration. **Faites-le souvent pour éviter de perdre des données.**



Pour contre-passer un montant.



Pour avancer ou reculer dans les dernières actions posées.



Pour passer d'une déclaration à l'autre entre les conjoints.



Pour accéder à la déclaration d'un autre membre de la famille.



Pour ouvrir le document connexe de la déclaration fédérale/provinciale.



Pour imprimer la déclaration.



Pour imprimer le formulaire ouvert.



Pour ouvrir l'explorateur de formulaires, un outil précieux qui vous permettra d'entrer les données et d'ouvrir les documents nécessaires.



Pour ouvrir directement la déclaration T1 ou la TP1



Pour faire apparaître le vérificateur.



Pour apposer diverses marques de révision dans les documents afin de faciliter la révision.

Caractéristiques du logiciel ProFile

- Couleurs des fonds d'écran :

	Fédéral	Provincial
1 ^{er} contribuable	turquoise	mauve
2 ^{ème} contribuable (conjoint)	vert	jaune

- Couleur des montants :

Couleur	Signification
bleu	Les montants proviennent d'un calcul du logiciel. Double-cliquez sur le montant pour avoir accès au formulaire s'y rapportant.
noir	Les montants peuvent être modifiés.
rouge	Les montants ont été contre-passées.

- Une boîte d'état noire peut indiquer que :



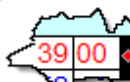
ce champ renferme une liste déroulante



la donnée de ce champ provient d'un autre formulaire



Rouge : la donnée a été contre-passée



Pour annuler la contre-passation : positionnez-vous dans le champ et cliquez sur F2 ou cliquez sur le bouton droit de la souris et cliquez sur *Substitution*.

Principales sections de la page Informations

Info		Informations personnelles - 2024	
Informations personnelles du particulier		État civil	
NAS Titre Prénom Nom Changement de nom en 2024? ☐ Oui [2] ☒ Non [1] Aux soins de Adresse App. C.P. R.R. Ville Province Code postal Pays (autre que le Canada) Tél. principal Date de naiss. Âge Date de décès Province ou territoire de résidence, si différent de l'adresse postale : Inscription pour recevoir des avis par courriel : ☐ Qui/mettre à jour l'adresse courriel Le particulier accepte de s'inscrire et/ou de mettre à jour l'adresse électronique saisie ci-dessous pour recevoir des avis par courrier électronique afin de consulter toutes les correspondances de l'ARC dans Mon dossier en ligne selon les conditions d'utilisations s'y trouvant sur la page 2 du T183. Les avis papier ne seront plus envoyés par la poste. ☒ Déjà inscrit ☐ Non Si vous répondez Déjà inscrit ou Non , l'adresse courriel enregistrée auprès de l'ARC ne sera ni modifiée, ni supprimée. Adresse courriel : Voulez-vous que le préparateur reçoive votre Avis de cotisation via le logiciel d'impôt? ☒ Oui ☐ Non En cochant la case Oui ci-dessus, j'autorise l'ARC à fournir par voie électronique les résultats de ma cotisation ainsi que mes avis de cotisation et de nouvelle cotisation au déclarant par voie électronique (y compris à un escompteur) nommé à la partie C du formulaire T183. Je recevrai maintenant une copie de mes avis de cotisation et de nouvelle cotisation de mon déclarant par voie électronique. Utiliser l'adresse du préparateur pour : ☒ S. O. ☐ Avis de cotisation et remboursement ☐ A. de cotis. ☐ Adresse de retour de la déclaration		Indiquez votre état civil au 31 décembre 2024 1 ☐ Marié(e) 2 ☐ Conjoint de fait 3 ☐ Veuf (veuve) 4 ☐ Divorcé(e) 5 ☐ Séparé(e) 6 ☐ Célibataire Si votre situation a changé en 2024, inscrivez la date Étiez-vous marié ou viviez-vous en union de fait à un moment quelconque au cours de cette année d'imposition? ☐ Oui ☐ Non Résidence Province de résidence au 31 décembre 2024 Québec Province de travail indépendant Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année 2024, inscrivez la date de votre : arrivée ou départ Êtes-vous un non-résident? ☐ Oui ☒ Non Statut de résidence Résident Type de résidence pour la TED: Veuillez indiquer le statut de résidence qui décrit le mieux votre client : 1. Résident canadien ☒ 2. Résident de fait ☐ 3. Non-résident ou résident réputé (autre que les statuts de résidence 6 ou 7) ☐ 4. Immigrant – est entré au Canada au cours de l'année d'imposition ☐ 5. Émigrant – a quitté le Canada au cours de l'année d'imposition ☐ 6. Résident réputé déclarant seulement des revenus de source canadienne d'une entreprise ayant un établissement stable dans une province ou un territoire du Canada ☐ 7. Résident réputé déclarant des revenus provenant d'une entreprise ayant un établissement stable à l'extérieur du Canada et/ou un revenu de location de biens immeubles pour une propriété située à l'extérieur du Canada ☐	

Déclaration					
Transmettre cette déclaration par la TED?	☒ Oui	☐ Non	Êtes-vous citoyen canadien?	☒ Oui	☐ Non
Le contribuable a-t-il signé le formulaire T183 électroniquement?	☒ Oui	☐ Non	À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'Agence du revenu du Canada à communiquer vos nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs ou, si vous avez entre 14 et 17 ans, du Registre des futurs électeurs?	☒ Oui	☐ Non
Si des déclarations de différentes années d'imposition sont produites dans une même année de traitement, l'Agence du revenu du Canada exige que les déclarations des années précédentes soient produites par ordre chronologique. Veuillez répondre à la question suivante :			Avez-vous disposé d'un bien ou de biens en 2024 pour le(s)quel(s) vous demandez une exemption pour résidence principale?	☐ Oui	☒ Non
Transmettre plusieurs années d'imposition par la TED?	☐ Oui	☒ Non	Avez-vous disposé d'un logement (y compris un bien locatif ou des droits d'achat de biens immobiliers) au cours de 2024?	☐ Oui	☒ Non
Si vous produisez une déclaration de revenus auprès de l'Agence du revenu du Canada pour la première fois (ce qui signifie que vous n'avez jamais produit de déclaration papier et qu'un professionnel de l'impôt n'a jamais produit votre déclaration par voie électronique), veuillez indiquer votre accord avec la déclaration suivante :			Le contribuable possédait-il des biens étrangers déterminés dont le coût total, à un moment quelconque en 2024, dépassait 100 000 \$ CA?	☐ Oui	☒ Non
Je produis une déclaration de revenus auprès de l'ARC pour la première fois	☐ Oui	☐ Non	Le contribuable possédait-il une participation dans une société étrangère affiliée à un moment quelconque en 2024?	☐ Oui	☒ Non
Je produis une déclaration de revenus TP-1 auprès de Revenu Québec pour la première fois	☐ Oui	☒ Non	Le revenu du contribuable est-il nul?	☐ Oui	☒ Non
S'agit-il d'une déclaration modifiée? (T1ReTransmettre)	☐ Oui	☐ Non	Demandez le montant pour personnes handicapées?	☐ Oui	☒ Non
L'ARC est autorisée à communiquer avec le préparateur pour demander des pièces justificatives pour les examens pré-cotisation ou post-cotisation	☒ Oui	☐ Non	Si oui, est-ce la première demande?	☐ Oui	☒ Non
L'autorisation du préparateur expirera le			Déficience mentale ou physique?	☐ Oui	☒ Non
Méthode de contact :	Pré-cotisation	Post-cotisation	Est-ce la déclaration d'une personne décédée produite tôt ou en vertu d'un choix?	☐ Oui	☐ Non
Contactez le préparateur	☒	☐	Choix en vertu du paragraphe 104(13.4) d'avoir un certain revenu imposé sur la déclaration T1 du bénéficiaire décédé, plutôt que sur la déclaration T3		
Contactez le client	☐	☒	Langue de correspondance	Français	
La déclaration est-elle escomptée?	☐ Oui	☒ Non	Date de la signature		
Le contribuable a-t-il signé le formulaire RC71 électroniquement?	☐ Oui	☐ Non			
La déclaration a-t-elle été préparée par le programme des bénévoles de l'ARC?	☐ Oui	☒ Non			
Des frais sont-ils facturés pour la préparation de cette déclaration de revenus?	☒ Oui	☐ Non			
Étiez-vous détenu dans une prison ou un établissement semblable :					
- pendant une période de 90 jours ou plus durant l'année?					
(Annexe 6 & Crédit pour la TPS/TVH)	☐ Oui	☒ Non			
Si votre province ou territoire de résidence a changé en 2024, indiquez la date de votre déménagement.					
Votre adresse domiciliaire est-elle la même que votre adresse postale?	☒ Oui	☐ Non			

Informations du conjoint		Coordonnées supplémentaires	
NAS		Tél. au travail	() - poste
Titre		Télécopieur	() -
Prénom		Tél. secondaire	() -
Nom		Étiquettes	
Aux soins de		Nom complet	
Adresse	No. App.	Adresse	
C.P.	R.R.	C.P.	R.R.
Ville		Ville	
Province		Province	
Code postal		Code postal	
Tél. principal		Salutation conjointe	
Date de naiss.	Âge	Salutation du client	
Date de décès		Type de lettre	Conjointe
Revenu net		Facture conjointe?	☒ Oui ☐ Non
Province de résidence du conjoint au 31 décembre 2024 Québec			
Adresse courriel			
Le revenu net du conjoint est-il nul ou négatif? ☐ Oui ☒ Non			
Le conjoint était-il travailleur autonome en 2024? ☐ Oui ☒ Non			
Si le conjoint n'a pas résidé au Canada toute l'année 2024, inscrivez la date de son : arrivée ou départ			
Revenu des non-résidents de source étrangère (ligne 52930)			
Le conjoint était-il détenu dans une prison ou un établissement semblable : - pendant une période de 90 jours ou plus durant l'année? (Annexe 6) ☐ Oui ☒ Non			
Informations provinciales - Québec			
Informations du particulier :		Informations du conjoint :	
Sexe ☐ Masculin ☐ Féminin		Inscrivez la date de son décès, s'il y a lieu	
Désirez-vous effectuer un changement d'adresse? ☐ Oui ☒ Non		Revenu du conjoint - ligne 275	
Déclaration amendée ? (TPF-1.C) ☐ Oui ☒ Non		Inscrivez le montant de la ligne 430 du conjoint, seulement si ce montant est négatif	
Réclamez-vous le crédit pour personne vivant seule ? ☐ Oui ☒ Non		Si vous avez indiqué une date de départ ou d'arrivée, inscrivez le montant de vos revenus de source étrangère	
Raison de votre arrivée ou de votre départ		Production :	
Si vous avez indiqué une date de départ ou d'arrivée, inscrivez le montant de vos revenus de source étrangère		Transmission électronique - QC	
Un montant de remboursement d'impôt vous est transféré (ligne 477) ou, vous transférez votre remboursement à votre conjoint (ligne 476)? ☒ Oui ☐ Non		TP-1000.TE Parties 1 et 2	☒ Oui ☐ Non
Régime d'assurance médicaments (TP1K) :		Déclaration produite dans le cadre du	
Pendant toute l'année 2024, étiez-vous dans l'une des situations mentionnées ?		Programme des bénévoles ?	☐ Oui ☒ Non
Vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint ? ☐ Oui ☒ Non			
Votre conjoint recevait des soins palliatifs? ☐ Oui ☒ Non			
Avez-vous reçu, détenu ou aliéné (vendu, cédé, échangé, donné, etc.) un ou plusieurs cryptoactifs ? ☐ Oui ☒ Non			
Documents			
Consentement pour recevoir les documents uniquement par voie électronique dans le dossier en ligne.			
En acceptant, le contribuable ne recevra plus les documents par poste.			
☐ Oui ☒ Non/Déjà inscrit	Adresse courriel:		
Alertes			
Revenu Québec peut vous faire parvenir des alertes par courriel ou par texto, ou les deux, si certains événements surviennent, par exemple une modification de vos renseignements personnels.			
Voulez-vous recevoir les alertes par courriel? ☐ Oui ☒ Non/Déjà inscrit			
			Adresse courriel:
Voulez-vous recevoir les alertes par texto? (numéro du Canada uniquement) ☐ Oui ☒ Non/Déjà inscrit			
			Numéro de cellulaire:

Principales sections de la page Personnes

Personnes		Personnes à charge			
Personnes à charge #1					
NAS	*				
Prénom	*				
Nom	*				
Lien de parenté	*				
Date de naissance	*				
Date de décès					
Revenu net de la ligne 23600 (ou si le résultat aurait été négatif, indiquez le montant négatif)	*				
Personne à charge admissible ?	Non				
Déficience mentale/physique					
Montant pour aidants naturels					
Crédit d'impôt pour activités des enfants					
Transferts - personnes à charge					
Frais de scolarité (A11 ligne 8)					
Crédit canadien pour la formation demandé (A11 ligne 5)					
Études - # mois à temps partiel					
Études - # mois à temps plein					
Frais de scolarité inutilisés - 2023					
Revenu net de la ligne 23600 (ou si le résultat aurait été négatif, indiquez le montant négatif)					
Montants non remboursables (lignes 30300 à 31400 de leur retour)					
Renseignements supplémentaires - QC					
RL-8	études postsecondaires				
	# de session				
TP1	Bourse d'étude - ligne 154				
	ligne 236				
	ligne 275				
	lignes 378 et 381				
	lignes 377.1, 390 à 397				
	ligne 401				
% réclaté sur l'annexe A			100,00		
% réclaté sur l'annexe H			100,00		
Transferts - personnes à charge - QC					
	ligne 16				
Ann. S	Montant transféré	Conjoints			
Ann. T	Montant transféré	Conjoints			
Renseignements pour frais de garde d'enfants					
(Veuillez utiliser le menu déroulant pour inscrire le prénom de l'enfant admissible)					
Prénom de l'enfant	Établissement de garde/nom de la personne	NAS	# sem.*	Montants	Déduction
				fédéral	
Total					
* Indiquez le nombre de semaine que vous pouvez déduire pour les frais payés à un pensionnat ou à une colonie de vacances.					
Renseignements additionnels pour frais de garde d'enfants - QC					
Pourcentage du crédit d'impôt que vous réclamez sur l'annexe C 100,00					
Prénom de l'enfant	NAS	RL-24, case H	# sem.*	Montants	Non-admissible RL-24, case D
				provincial	
Total					
Transfert d'une personne à charge					
Montant pour déficience transféré d'une personne à charge					(fédéral)
Frais de scolarité et montant relatif aux études postsecondaires transférés d'une personne à charge					(fédéral)

* obligatoire

sélectionner *Oui* si cette PAC est une PAC admissible (ligne 30400 de la T1)

si la PAC est handicapée

activités (sportives/artistiques) des enfants (provincial)

données du T2202

section à compléter si la PAC transfère un montant pour frais de scolarité à son parent (fédéral)

section à compléter si le contribuable réclame un montant sur les annexes A et/ou H pour cette PAC (provincial) (lignes 367 et/ou 462)

section à compléter si la PAC transfère un montant (enfant majeur aux études postsecondaires et/ou frais de scolarité (provincial) (lignes 367 et 398.1)

Explorateur de formulaires



Explorateur de formulaires

Verville, Simon

Form:

Ouvrir Imprimer Nouveau

Liste Détail Mot-clé Ligne

options d'affichage

Formulaires

1. Identification

2. Feuillet

3. Revenu

4. Déductions

5. Impôt + crédits

6. Déclaration + annexes

7. Production

8. Client

9. Tous

A. Utilisé

B. Données saisies

C. L'année précédente

T1

TP1

formulaires combinés du fédéral et du provincial

Info + Personnes

entrée des données

T1, TP1 et toutes les annexes

formulaires utilisés servant à produire la déclaration actuelle

formulaires fédéraux

formulaires provinciaux

cliquez sur la flèche pour passer d'un conjoint à l'autre

Cotisation au Régime d'assurance médicaments du Québec (Annexe K)

Mois pendant lesquels le contribuable ne doit pas payer de cotisation au RAMQ et la raison.

B Nombre de mois pour lesquels vous ne devez pas payer de cotisation

1 Vous

En 2024, étiez-vous dans l'une ou plusieurs des situations suivantes ?
Si OUI, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels vous avez été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

Vous étiez couvert(e) par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel vous, votre conjoint(e), votre père ou votre mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.

Vous déteniez un carnet de réclamation valide délivré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Vous receviez des prestations d'aide financière de dernier recours, des prestations du Programme objectif emploi ou des prestations du Programme de revenu de base.

Vous aviez moins de 18 ans et n'étiez pas marié(e).

Vous aviez 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, vous fréquentiez à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, vous n'aviez pas de conjoint(e). Consultez le guide à la ligne 447.

Vous étiez un Indien inscrit au registre de Services aux Autochtones Canada (SAC) ou un Inuit reconnu par ce ministère.

Vous étiez bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.

Vous étiez dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée.

Vous aviez une déficience fonctionnelle survenue avant vos 18 ans. Consultez le guide à la ligne 447.

Vous étiez dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ».

Nombre de mois cochés de janvier à juin 60 + Nombre de mois cochés de juillet à décembre 61 = Additionnez les nombres des lignes 60 et 61. 62

Remplissez la section 2 (à la page suivante) si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint(e). Voyez la suite à la page suivante.

Si OUI, cochez les mois visés.

Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin

Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

Frais médicaux

Puisque deux contribuables se partageront les montants de cette page, cochez **Non**.

Sélectionnez le nom du patient dans la liste en cliquant sur la flèche.

Au fédéral, la personne qui réclame les frais médicaux est celle qui a le revenu le moins élevé.

montant de la case 85 du T4 s'inscrit automatiquement

cotisation au RAMQ de l'an passé

La personne qui réclame les frais médicaux des PAC est celle qui possède le revenu le plus élevé.

montants contrepassés pour tenir compte du remboursement reçu de l'assurance collective

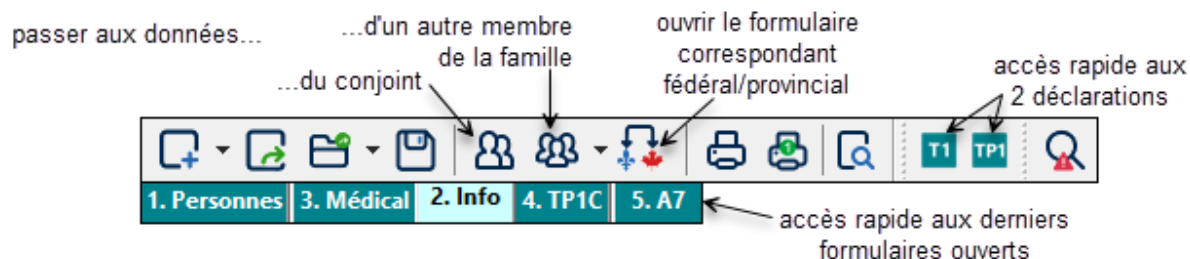
Frais Médicaux							
Fédéral							
Optimisez les frais médicaux? Oui ☐ Non ☒							
Frais Médicaux - ligne 33099							
Période visée par la déduction du 2024-01-01 au 2024-12-31							
Date de paiement	Nom du patient	Paiement fait à	Description des dépenses	* Sujet à une limite?	Monture de lunettes?	Montant	Montant réclamé
2024-03-10	Émilien Verville	Dentiste Dent de scie	nettoyage	Non	Non	195 00	39 00
2024-01-21	Sylvia Vadeboncoeur	A vue d'oeil linc.	examen, lentilles	Non	Non	952 12	952 12
2024-02-25	Sylvia Vadeboncoeur	Vivre enfin!	psychothérapie	Non	Non	750 00	750 00
2024-07-22	Rachel Verville	Pharmacie Pilule Rose	médicaments	Non	Non	65 00	13 00
Total partiel des frais médicaux						1 754 12	
Réclamez-vous les frais médicaux? Oui ☐							
Primes versées à un régime d'assurance-maladie						1 025 00	
Primes versées à un régime privé d'assurance-maladie						720 54	
Régime d'assurance médicaments du Québec (2023)							
Nova Scotia Seniors' Pharmacare Program							
Total des frais médicaux de la ligne 33099						2 466 08	
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge - ligne 33199							
Nom de la personne à charge Yvette Verville						Revenu net	20 770 67
Date de paiement	Paiement fait à	Description des dépenses	* Sujet à une limite?	Montant	Montant réclamé		
2024-12-31	Pharmacie Pilule Rose	médicaments	Non	2 732 55	2 732 55		
2024-08-10	Appareils médicaux Héro	déambulateur	Non	571 18	571 18		
Total des frais médicaux						3 303 73	
Réclamez-vous les frais médicaux pour cette personne à charge? Non ☐							
Moins : 3 % de la ligne 23600 de la déclaration de Yvette Verville (maximum 2 759 \$)						623 12	
Partie déductible des frais médicaux							

Le solde du couple sera le même peu importe qui déclare les frais médicaux au provincial (dans nos exercices, nous avons choisi le contribuable qui a le revenu le plus élevé).

case 235 du RL1 selon l'annexe K de 2024

TP1 Frais médicaux							
Provincial							
Frais Médicaux							
Période visée par la déduction : du 2024-01-01 au 2024-12-31							
Date de paiement	Nom du patient	Paiement fait à	Description des dépenses	* Oui/Non	** Oui/Non	Montant	Montant réclamé
2024-03-10	Émilien Verville	Dentiste Dent de scie	nettoyage	Non	Non	195 00	39 00
2024-01-21	Sylvia Vadeboncoeur	A vue d'oeil linc.	examen, lentilles	Non	Non	952 12	952 12
2024-02-25	Sylvia Vadeboncoeur	Vivre enfin!	psychothérapie	Non	Non	750 00	750 00
2024-07-22	Rachel Verville	Pharmacie Pilule Ros	médicaments	Non	Non	65 00	13 00
2024-12-31	Yvette Verville	Pharmacie Pilule Ros	médicaments	Non	Non	2 732 55	2 732 55
2024-08-10	Yvette Verville	Appareils médicaux H	déambulateur	Non	Non	571 18	571 18
Total partiel des frais médicaux						5 057 85	
Réclamez-vous les frais médicaux? Oui ☐							
Primes versées à un régime privé d'assurance-maladie (employé)						1 025 00	
Primes versées à un régime privé d'assurance-maladie (travail indépendant)							
Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec de l'année 2024						626 58	
RL-1, case J - Régime privé d'assurance-maladie (employeur)						1 345 60	
RL-22, case B - Régime privé d'assurance-maladie							
Total des frais médicaux						2 997 18	
Montant pour frais médicaux reporté à la section C de l'annexe B						8 055 03	

Boutons importants



Comment remplir les cases

T4 État de la rémunération payée		
		Case Feuillet #1
Description		Symphonie inc.
Province d'emploi	10	Québec
Revenus d'emploi	14	41 280,00
Cotisations de l'employé	RPC	16
	RPC2	16A
	RRQ	17
	RRQ2	17A
	AE	18
Exemption	RPAP	55
	RPC/RRQ	28
	AE	
Code d'emploi	29	
Cotisations à un RPA	20	
Facteur d'équivalence	52	
Impôt sur le revenu retenu	22	2 602,40
Gains assurables d'AE	24	41 280,00
Gains admissibles - RPC/RRQ	26	42 625,60
Gains assurables du RPAP	56	41 280,00
Cotisations syndicales	44	272,80
Prestations dentaires offertes par l'employeur	45	3
Dons de bienfaisance	46	
Autres renseignements		
Transférer les revenus de la case 81, 82 ou 83 au T2125?		
Primes versées à un régime privé d'assurance-maladie	85	1 025,00

du revenu
fada

T4
Statement of Remuneration Paid
État de la rémunération payée

Employment Income Revenus d'emploi	41 280 00	22	Income tax deducted Impôt sur le revenu retenu	2 602 40
CPP contributions - see over employee's RPC - voir au verso		17	Employee's QPP contributions - see over Cotisations de l'employé au RRQ - voir au verso	2 504 04
and CPP contributions - see over les cotisations de l'employé au RPC - voir au verso		17A	Employee's second QPP contributions - see over Deuxièmes cotisations de l'employé au RRQ - voir au verso	
EI insurable earnings Gains assurables d'AE	544 90	26	CPP/QPP pensionable earnings Gains ouvrant droit à pension - RPC/RRQ	42 625 60
Employee's EI premiums Cotisations de l'employé à l'AE	41 280 00	44	Union dues Cotisations syndicales	272 80
RPP contributions Cotisations à un RPA		46	Charitable donations Dons de bienfaisance	
Pension adjustment Facteur d'équivalence		50	RPP or DPSP registration number N° d'agrément d'un RPA ou d'un RPDB	
PPIP premiums - see over employé au RPAP - voir au verso	203 92	56	PPIP insurable earnings Gains assurables du RPAP	41 280 00

Box - Case Amount - Montant

Box - Case Amount - Montant

Résumé

Voici les grandes étapes à suivre afin de produire une déclaration avec *ProFile*. Vous pouvez aussi adopter votre propre méthode de travail.

-  Info
  Personnes

2. Feuilles
3. Revenu

4. Déductions
5. Impôt + crédits

 Utilisé



T1
TP1

1. Compléter les pages *Informations personnelles* (pour les deux conjoints) et *Personnes à charge*.
 2. Enregistrer toutes les données des feuilles et des Relevés en votre possession.
 3. Entrer les données des autres pièces justificatives en main (reçus).
 4. Compléter les formulaires selon les informations supplémentaires fournies dans la mise en situation.
 5. À l'aide de la feuille de route #2, vérifier si les annexes et les formulaires se rapportant à la situation du contribuable sont bien remplis (voir la section *Utilisé*). Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'avertissement en vigueur.
 6. Étudier les déclarations T1 et TP1 et apporter les corrections si nécessaire.

Voici un résumé présentant les principaux crédits et où les inscrire dans *ProFile*.

LÉGENDE		
Explorateur de formulaires 	Sélection ⇒	Section ou ligne §

	OÙ L'INSCRIRE DANS PROFILE	QUI DEVRAIT LE DEMANDER
Frais de scolarité	 Feuilles ⇒ T2202/TL11	l'étudiant
<u>Transfert</u> des frais de scolarité	<u>Contribuable à qui le montant est transféré</u>  Identification ⇒ Personnes (colonne PAC concernée) § Transferts – personnes à charge § Renseignements supplémentaires – QC § Transferts – personnes à charge – QC <u>Étudiant</u>  Déclaration + annexes ⇒ TP1T	revenu + élevé

	OÙ L'INSCRIRE DANS PROFILE	QUI DEVRAIT LE DEMANDER
Intérêts sur prêt étudiant	 Impôt + crédits ⇒ PrêtÉtudiant (fédéral)  Déclaration + annexes ⇒ TP1M (provincial)	celui qui les paie
<u>Transfert</u> du montant pour études postsecondaires (provincial)	<u>Contribuable à qui le montant est transféré</u>  Identification ⇒ Personnes (colonne PAC concernée) § Renseignements supplémentaires – QC § Transferts – personnes à charge – QC <u>Étudiant</u>  Feuilles ⇒ RL8  Déclaration + annexes ⇒ TP1S	revenu + élevé
Frais de garde d'enfants	 Identification ⇒ Personnes § Renseign. pour frais de garde d'enfants § Rens. add. pour frais de garde d'enfants – QC	revenu - élevé (fédéral) revenu + élevé (provincial)
Abonnement aux nouvelles numériques (fédéral)	 Impôt + crédits ⇒ AutresCrédits (fédéral) § Crédit d'impôt pour les abonnements aux nouvelles numériques	celui qui a conclu le contrat
Dons <u>Transfert</u> de dons	 Impôt + crédits ⇒ Dons (fédéral) ⇒ TP1Dons (provincial) bouton droit de la souris sur le montant du don	revenu + élevé
Pourboires	 Revenu ⇒ AutresRevenus (fédéral) § Autres revenus d'emploi - ligne 10400 ⇒ TP1AutresRevenus (provincial) § Autres revenus d'emploi - ligne 107	celui qui les reçoit

	OÙ L'INSCRIRE DANS PROFILE	QUI DEVRAIT LE DEMANDER
FTQ / Fondation	 Déductions ⇒ REER/RPAC  Feuilles ⇒ RL10	celui qui cotise
Frais médicaux	 Impôt + crédits ⇒ Médical (fédéral) (optimisez les frais médicaux s'il n'y a pas de montant pour les PAC) ⇒ TP1Médical (provincial)	revenu – élevé (fédéral)
Cotisation au RAMQ (an passé) (fédéral)	 Impôt + crédits ⇒ Médical (fédéral) § Régime d'ass. médicaments du Québec - 2023	celui qui réclame les frais médicaux (colonne pour chaque contribuable)
REER/RPAC Cotisation de l'employeur au RPAC Maximum déductible RAP à rembourser	 Déductions ⇒ REER/RPAC	celui qui cotise
Pension alimentaire payée et reçue	 Déductions ⇒ PenAlim (fédéral) ⇒ TP1PenAlim (provincial)	celui qui la paie ou la reçoit
Cotisations syndicales et professionnelles (si pas dans le T4)	 Déductions ⇒ AutresDéductions (fédéral) § Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables - ligne 21200  Impôt + crédits ⇒ TP1AutresCrédits (provincial) § Cotisations synd. ou professionnelles - ligne 397	celui qui les paie
Maintien à domicile des aînés (provincial)	 Déclaration + annexes ⇒ TP1J	revenu + élevé

	OÙ L'INSCRIRE DANS PROFILE	QUI DEVRAIT LE DEMANDER
Acompte provisionnel	 Impôt + crédits ⇒ AutresCrédits (fédéral) § Impôt payé par acomptes provision. - ligne 47600 ⇒ TP1AutresCrédits (provincial) § Impôt payé par acomptes provision. - ligne 453	celui qui les paie
Bouclier fiscal (provincial)	 Impôt + crédits ⇒ TP1029.BF § lignes 20 à 24 (rev. travail contribuable) § lignes 40 à 44 (rev. travail conjoint) § lignes 56 et 57 (ligne 275 contribuable + conj.)	revenu + élevé
Activités des enfants (provincial)	 Identification ⇒ Personnes (colonne PAC concernée) § Crédit d'impôt pour activités des enfants	revenu + élevé
Fournitures scolaires d'éducateur admissible (fédéral)	 Impôt + crédits ⇒ AutresCrédits (fédéral) § Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible – ligne 46900	l'enseignant
Frais d'intérêts et financiers	 Déductions ⇒ AutresDéductions § Frais financiers, frais d'intérêt et autres frais – ligne 22100 (fédéral)  Revenu ⇒ TP1RevPlac (provincial) § Frais financiers et frais d'intérêts - ligne 231	celui qui les paie
<u>Transfert</u> pour personne handicapée	 Identification ⇒ Personnes (colonne PAC concernée) § Déficience mentale / physique § Supplément pour déficience (moins de 18 ans)	revenu + élevé

	OÙ L'INSCRIRE DANS PROFILE	QUI DEVRAIT LE DEMANDER
Contribution politique	 Impôt + crédits ⇒ AutresCrédits (fédéral) § Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales - lignes 40900/41000 ⇒ TP1AutresCrédits (municipal) § Crédit d'impôt pour contributions à des partis politiques autorisés du Québec- ligne 414	celui qui les paie
Montant canadien pour aidants naturels (fédéral) Personne aidante (provincial)	 Identification ⇒ Personnes (colonne PAC concernée) § Déficience mentale / physique § Montant pour aidant naturel  Déclaration + annexes ⇒ TP1H	celui qui réclame le crédit correspondant
Achat d'une habitation	 Impôt + crédits ⇒ AutresCrédits (fédéral) § Crédit d'impôt pour l'achat d'une habitation - ligne 31270  Impôt + crédits ⇒ TP752.HA (provincial)	revenu + élevé
Optimisation du transfert du revenu de pension	 Tous *avoir coché la case pertinente au haut du T1032 au préalable ⇒ T1032Opt (fédéral) § bouton droit sur la ligne F et choisir <i>Optimiser le transfert du revenu de pension</i> ⇒ TP1QOpt (provincial) § bouton droit sur la ligne <i>Montant du transfert de revenu de pension maximal</i> et choisir <i>Optimiser le transfert du revenu de pension</i>	celui qui transfère le montant
Attestation de personne handicapée Confirmation de revenu à zéro	 Identification ⇒ Info (pour chaque contribuable) § Déclaration	chaque contribuable

	OÙ L'INSCRIRE DANS PROFILE	QUI DEVRAIT LE DEMANDER
Information sur le conjoint	 Identification ⇒ Info (pour chaque contribuable) § Information du conjoint § Informations provinciales - Québec	chaque contribuable
Personne seule Transfert du remboursement au conjoint (QC) Régime d'ass. médicaments privé (toute l'année) Paieement de la cotisation au RAMQ du conjoint	 Identification ⇒ Info (pour chaque contribuable) § Informations provinciales - Québec	chaque contribuable
Changement de l'état civil	 Identification ⇒ Info (pour chaque contribuable) § État civil	chaque contribuable
Report des frais de scolarité	 Déclaration et annexes ⇒ A11 (fédéral) § Montant féd. inutilisé des frais de scol... (ligne 9) ⇒ TP1T (provincial) § Partie inutilisée des frais de scolarité... (ligne 44)	celui qui les reporte
Report des intérêts payés sur prêt étudiant	 Impôt + crédits ⇒ PrêtÉtudiant (fédéral) § Intérêts sur prêt étudiant à reporter (section du bas)  Déclaration + annexes ⇒ TP1M (provincial) § Partie inutilisée des intérêts... (ligne 46)	celui qui les reporte

[illegible]